

**Direction des personnels enseignants
Bureau DPE5
Gestion enseignants 1^{er} degré Haute-Garonne**

Toulouse, le 14 juin 2023

Affaire suivie par :
Alexia PACOME
Emmanuelle LOPEZ MIROUSE
Tél : 05 36 25 72 43
Mél : dpe5c@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

NOTICE D'INFORMATION CAMPAGNE D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE 2023

Référence : Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du MENJS du 8 février 2021

La campagne de promotion s'inscrit dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). Ainsi, chaque agent a désormais vocation à dérouler sa carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide, sauf dans des cas très exceptionnels d'opposition à promotion.

Vous êtes invités à consulter le texte cité en référence qui fixe un cadre national aux critères présidant à l'établissement des tableaux d'avancement et qui rappellent les conditions de promouvabilité : détenir au moins deux années révolues dans le 9^{ème} échelon au 31 août 2023.

Le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national valorisant l'appréciation de la valeur professionnelle et l'ancienneté détenue dans l'échelon.

Pour la présente campagne, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond :

- à l'appréciation finale issue du 3^{ème} rendez-vous de carrière ;
- à l'appréciation ad hoc attribuée dans le cadre des campagnes hors classe précédentes depuis 2018 pour les agents déjà promouvables précédemment ;
- à une appréciation qui sera portée dans le cadre de la présente campagne pour les agents ne faisant pas partie des deux catégories mentionnées ci-dessus.

Pour ces derniers, une appréciation sera attribuée en fonction de l'avis porté par l'inspecteur de circonscription ou l'autorité auprès de laquelle l'agent exerce ses fonctions et sera conservée pour les prochaines campagnes.

A ce titre, vous êtes invités à compléter, si vous le souhaitez, votre CV sur I-Prof **du lundi 19 juin 2023 au lundi 26 juin 2023 inclus.**

L'avis pérenne déjà existant et/ou l'avis qui sera porté dans le cadre de la présente campagne est consultable sur I-Prof.

L'inspecteur ou l'autorité auprès de laquelle l'agent exerce ses fonctions sera sollicitée par le bureau DPE5 pour émission d'un avis et ainsi permettre à Monsieur le directeur académique de poser son appréciation.

L'accès au grade de professeur des écoles hors classe ne nécessite aucune candidature.